



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-6681>

Département(s) de publication : **75**

Annonce n° **26-6681**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : MUSEE DU QUAI BRANLY - JACQUES CHIRAC

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 18009214000037

Ville : Paris

Code postal : 75007

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 75

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise/consultation/2919842?orgAcronyme=f5j>

Identifiant interne de la consultation : 2026-MQB-03346-MA-00-00

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Service juridique et des achats

Adresse mail du contact : marches-publics@quaibranly.fr

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée restreinte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Afin de répondre à cette consultation, l'équipe du candidat devra obligatoirement être composée, a minima, d'un scénographe ou architecte (studio/agence ou indépendant), d'un graphiste (studio/agence ou indépendant) et d'un concepteur de lumière ou éclairagiste (studio/agence ou indépendant). Ces conditions de participation figurent à l'article 4.2 du règlement de la consultation.
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Conformément à l'article 4.2 du règlement de la consultation, les capacités financières doivent être en adéquation avec l'objet du marché. À cette fin, le candidat fournit une déclaration concernant son chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité du marché, portant sur les trois (3) dernières années.

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Conformément à l'article 4.2 du règlement de la consultation, les capacités techniques et professionnelles doivent être en adéquation avec l'objet du marché. À cette fin, le candidat fournit une déclaration indiquant ses effectifs sur les trois (3) dernières années ainsi qu'une description du matériel et de l'équipement technique dont il dispose pour la réalisation du marché.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 11/02/2026 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Oui

Nombre maximum de candidats : 5

En cas de réduction, critères de sélection des candidats admis à présenter une offre : Les critères de sélection des candidatures sont fixés à l'article 5.2 du règlement de la consultation. Pour déterminer les candidats admis à participer à la seconde phase de la procédure (sélection des offres), le pouvoir adjudicateur se fondera sur les critères de sélection pondérés suivants : Critère n°1 : Adéquation des capacités professionnelles à l'objet du marché, analysée sur la base du dossier technique (notée sur 60 points/100). Critère n°2 : Adéquation des capacités techniques à l'objet du marché, analysée sur la base du dossier technique (notée sur 40 points/100). Pour chaque critère, des précisions sont apportées à l'article 5.2 précité. La somme des notes par candidat donne un total sur 100 points. Les candidats qui bénéficieront des notes les plus élevées à l'issue de l'analyse des candidatures et dans les conditions énoncées à l'article 5.1 du présent règlement, seront invités à présenter une offre sur la base du dossier de consultation (DCE) qui leur sera fourni.

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : Les critères d'attribution de la phase offres sont précisés à l'article 6.4 du règlement de la consultation.

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Marché de prestations de scénographie pour l'exposition temporaire "Derrière les montagnes. La nature et les arts de Corée" (titre provisoire) et l'expérience de réalité virtuelle présentées en Galerie Jardin du 28 septembre 2027 au 23 janvier 2028 (dates prévisionnelles)

Code CPV principal - Descripteur principal : 92521100

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La présente consultation a pour objet la conception et le suivi de la réalisation de la scénographie de l'exposition temporaire « Derrière les montagnes. La nature dans les arts de Corée » (titre provisoire) et l'Expérience de Réalité Virtuelle pouvant y être associée, présentées en Galerie Jardin du musée du quai Branly – Jacques Chirac du 28 septembre 2027 au 23 janvier 2028 (dates prévisionnelles). L'exposition « Derrière les montagnes. La nature dans les arts de Corée » (titre provisoire) et l'Expérience de Réalité Virtuelle éventuellement associée sont présentées en annexe 1 jointe au dossier de consultation. L'exposition occupera environ 1400 m2 de l'espace de la Galerie Jardin du musée, tandis que l'Expérience de Réalité Virtuelle occupera environ 600 m2. Dans l'hypothèse où le musée décide de ne pas proposer d'Expérience de Réalité Virtuelle pour cette exposition, la surface dédiée à cette Expérience est susceptible d'être réallouée à la surface d'exposition.

Lieu principal d'exécution du marché : Musée du quai Branly - Jacques Chirac (75007)

Valeur estimée (H.T.) : 63000 euros

La consultation comporte des tranches : Oui

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : La présente consultation est passée selon la procédure adaptée restreinte, en application des dispositions de l'article R.2123-1 3° du Code de la commande publique (services sociaux et autres services spécifiques). La procédure adaptée restreinte comprend deux phases : - La phase de sélection des candidatures (phase 1) objet de la présente consultation ; - La phase de sélection des offres (phase 2). Le marché est un marché à prix forfaitaire (non reconductible, non alloti et sans variantes obligatoires ni autorisées). Le montant estimé des honoraires est de 63 000 € HT. Il est mono-attributaire. Le présent marché se compose d'une tranche ferme et de deux (2) tranches optionnelles, conformément à l'article R.2113-4 du Code de la commande publique : - Tranche ferme : Exposition temporaire « Derrière les montagnes. La nature dans les arts de Corée » (titre provisoire). L'exposition occupera environ 1400 m2 de l'espace de la Galerie Jardin du musée ; - Tranche optionnelle n°1 : Expérience de Réalité Virtuelle associée à l'exposition. L'Expérience de Réalité Virtuelle occupera environ 600 m2 de l'espace de la Galerie Jardin du musée ; - Tranche optionnelle n°2 : Exposition temporaire « Derrière les montagnes. La nature dans les arts de Corée » (titre provisoire) sur 600 m2 supplémentaires de l'espace de la Galerie Jardin du musée. Le marché est conclu à compter de sa date de notification jusqu'au démontage complet de l'exposition. A titre informatif, le démontage complet de l'exposition est prévu en mars 2028. Pour information et à titre indicatif l'enveloppe accordée aux travaux pour cette exposition sur environ 1400 m2 (tranche ferme) est de 275 000 € HT, soit 330 000 € TTC. Également à titre indicatif, l'enveloppe accordée aux travaux de l'espace consacré à l'Expérience de Réalité Virtuelle (tranche optionnelle n°1) est de 61 200 € HT, soit 73 200 € TTC. De même, l'enveloppe accordée aux travaux pour les 600 m2 supplémentaires d'exposition (tranche optionnelle n°2) est de 61 200 € HT, soit 73 200 € TTC.. Chaque candidat qui aura présenté un dossier d'offre dans les délais impartis, conforme aux exigences du règlement de la seconde phase de consultation et qui aura été auditionné sans être retenu à l'issue de l'analyse des offres, percevra une indemnité forfaitaire d'un montant de 2 000 euros TTC.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/01/2026